

Des droits subis, agis, manipulés

Expériences féminines entre l'ère napoléonienne et la Belle Époque

sous la direction de **Federica Re** (Consiglio Nazionale delle Ricerche)

L'historiographie a souligné à plusieurs reprises que, dans la société occidentale de l'époque moderne et contemporaine, les femmes étaient soumises à des systèmes juridiques discriminatoires à leur égard, conçus par les hommes (Gerhard 2016; Bartoloni 2021). À partir de la Révolution française et surtout de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'essor des mouvements féminins et féministes, on voit bien comment elles ont cherché – par des pratiques de protestation, d'opposition, mais aussi de coopération avec des forces politiques qui leur étaient favorables – à changer l'ordre établi et à participer à l'action législative en revendiquant l'égalité des droits qui leur avait été jusqu'alors refusée. Il est bien connu que le XIX^e siècle – période de profondes transformations sociales, économiques, politiques et institutionnelles – est crucial pour étudier l'évolution de la condition féminine dans son imbrication avec le monde de la justice.

Cependant, les orientations historiographiques les plus récentes incitent à reconsidérer la question sous des nouvelles perspectives. Le concept d'*agency*, compris non seulement en termes étroits de «résistance à l'autorité masculine ou aux modèles patriarcaux», mais surtout sous la forme d'une ingéniosité à se déplacer à l'intérieur de frontières préétablies et à les tourner à son propre avantage, matérialisée dans une «variété d'interactions quotidiennes avec lesquelles les femmes ont soutenu, négocié ou manipulé les règles sociales et les rôles de genre» (Montenach - Simonton 2013, 5), nous invite à retrouver le point de vue féminin face à la permanence et au changement législatifs.

Dans le domaine du droit civil, il faudrait approfondir, par exemple, de quelle manière elles ont tiré parti du divorce et du principe d'égalité successorale introduit par le Code civil de Napoléon (1804), qui a exercé son influence bien au-delà des frontières européennes, notamment en Amérique latine, au Japon et en Afrique, dans ce dernier cas en coexistant et en s'entrecroisant de manière complexe avec des droits coutumiers locaux préexistants. Et encore: le rapport des femmes à l'institution de l'autorisation maritale, alors répandue en Europe, mais contre laquelle les protestations se multiplient, au point qu'elle est abrogée en Grande-Bretagne dès 1882. Ou comment leur vie a été affectée par les avantages d'une législation particulièrement avancée – pensons aux lois scandinaves et, pour l'Empire des Habsbourg, au Code civil universel autrichien de 1811 (Allgemeines Bürgerliches Gesetzbuch, ABGB), plus libéral à leur égard que le



Code napoléonien. D'autres enjeux sur lesquels il convient de revenir concernent l'influence sur leurs choix personnels et économiques de la «coverture» qui, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord, donnait au mari les droits sur les biens de sa femme.

Dans le champs du droit pénal, où le XIX^e siècle a vu l'émergence d'un concept de viol exclusivement lié à la pénétration violente – plus moderne que la doctrine pénale du XVIII^e siècle – (Noce 2009), et la reconnaissance du nouveau crime de mauvais traitements dans la famille (Cavina 2011), on pourrait développer les études sur les circonstances dans lesquelles les sujets féminins ont eu recours à la justice pour ces crimes. En ce qui concerne la criminalité féminine, il faudrait donc mener des recherches sur sa diminution en Europe après 1850, corrélée à une amélioration des conditions de vie et à l'émergence de l'Etat-providence (van der Heijden, Pluskota, Muurling 2020), pour la comparer avec d'autres réalités continentales. Mais on pourrait aussi analyser davantage le rôle joué par la presse pour favoriser l'attribution de certains types de crimes aux femmes, comme ce fut le cas pour l'empoisonnement dans la Grande-Bretagne victorienne (Morton 2021). Il serait tout aussi intéressant de mettre en lumière la contribution des femmes à la construction de la criminalistique au cours du XIX^e siècle.

Ce numéro monographique de *Diacronie. Studi di storia contemporanea* appelle donc des contributions qui explorent les multiples dimensions, entre persistance et discontinuités, de la relation entre les femmes et la justice de l'ère napoléonienne à la Belle Époque (1799-1914) dans n'importe quel contexte géographique au niveau international. Les sujets peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

- les modes et les causes du recours des femmes aux tribunaux civils et/ou pénaux;
- les interactions des femmes avec les codifications du XIX^e siècle et/ou les permanences et innovations législatives concomitantes;
- dynamique de la criminalité féminine;
- le lien entre le genre, la criminalité, l'immigration et les conceptions raciales;
- rôle joué par la presse dans la construction d'une attribution sexuée des crimes;
- les femmes et la justice dans les sources littéraires;
- les femmes en tant que sujet et objet de la criminalistique.

COMMENT SOUMETTRE UN ARTICLE

Les auteurs peuvent nous envoyer des résumés et des articles en italien, anglais, français, espagnol et portugais (les articles dans cette dernière langue seront traduits par les éditeurs). Les articles seront soumis à une évaluation anonyme (en double aveugle), devront comporter entre 35 000 et 55 000 caractères (espaces compris) et respecter les règles éditoriales et les instructions aux auteurs (accessibles à l'adresse suivante : <https://www.studistorici.com/en/instructions-to-authors/editorial-and-bibliographical-guidelines/>).

Les résumés et les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante: redazione.diacronie@studistorici.com . Veuillez nous envoyer un résumé de 1500 caractères maximum (espaces compris) avant le **23 septembre 2024**; nous vous informerons de l'acceptation ou du rejet de votre proposition avant le **14 octobre 2024**. La date limite de soumission des articles est fixée au **10 mars 2025**. Le numéro de la revue sera publié en **septembre 2025**.

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire à: redazione.diacronie@studistorici.com .

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNAUD-DUC, Nicole, *Les contradictions du droit*, in FRAISSE, Geneviève, PERROT, Michelle (eds.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 4, *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991, pp. 87-120.
- BACKHOUSE, Constance, *Petticoats and Prejudice: Women and Law in Nineteenth-Century Canada*, Toronto, Women's Press, an imprint of Canadian Scholars' Press Inc., 1991.
- BARTOLONI, Stefania (a cura di), *Cittadinanze incomplete. La parabola dell'autorizzazione maritale*, Roma, Viella, 2021.
- BIANCHI, Stefania, NICOLI, Miriam (eds.), *Women's Voices. Echoes of Life Experiences in the Alps and the Plain (17th-19th Century)*, Neuchâtel, Alphil, 2023
- BOURKE, Joanna, *Rape. A History from 1860 to the Present Day*, London, Virago Press, 2007.
- CAHN, Naomi, «Faithless Wives and Lazy Husbands: Gender Norms in Nineteenth-Century Divorce Law», in *University of Illinois Law Review*, 2002, pp. 651-698.
- CAVINA, Marco, *Nozze di sangue. Storia della violenza coniugale*, Roma-Bari, Laterza, 2011.
- CHAMBERS, Lori, *Married Women and Property Law in Victorian Ontario*, Toronto-Buffalo-London, University of Toronto Press, 1997.
- DI MÉO, Grace, *Violent Women: Changes in Magisterial Attitudes to Female Acts of Assault in Cheltenham and Exeter (England), 1880-1909*, in *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 25, 2/2021, pp. 81-107.
- DÍAZ, Arlene J., *Female Citizens, Patriarchs, and the Law in Venezuela, 1786-1904*, Lincoln (NE)-London, University of Nebraska Press, 2004.
- FORSTER, Ellinor, *The Construction of "Male Capability" and "Female Inability" to Assume Guardianship of Children in the Austrian "Allgemeines Bürgerliches Gesetzbuch" (ABGB) in the 19th Century*, in *Less Favored - More Favored. Proceedings from a Conference on Gender in European Legal History. 12th-19th Century, September 2004*, JACOBSEN, Grethe, VOGT, Helle, DÜBECK, Inger, WUNDER, Heide (eds.), *Fund Og Forskning*, 44, 3/2005, pp. 1-13.
- GERHARD, Ute, «Droit civil et genre en Europe au XIX^e siècle», in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 43, 2016, pp. 250-273.
- MONTENACH, Anne, SIMONTON, Deborah, *Introduction: Gender, Agency and Economy: Shaping the Eighteenth-Century European Town*, in SIMONTON, Deborah, MONTENACH, Anne (eds.), *Female Agency in the Urban Economy. Gender in European Towns, 1640-1830*, New York-London, Routledge, 2013, pp. 1-14.
- MORTON, Alison, «The Female Crime: Gender, Class and Female Criminality in Victorian Representations of Poisoning», in *Midlands Historical Review*, 5, 2021, pp. 1-24
- NOCE, Tiziana, *Il corpo e il reato. Diritto e violenza sessuale nell'Italia dell'Ottocento*, San Cesario di Lecce, Manni, 2009.
- NÚÑEZ, Carlos Ramos, *El Código napoleónico y su recepción en América latina*, Lima, Pontificia Universidad Católica del Perú-Fondo Editorial, 1997.
- PALK, Deirdre, *Gender, Crime and Judicial Discretion, 1780-1830*, Woodbridge, The Boydell Press, 2006.
- SALVATORE, D. Ricardo, AGUIRRE, Carlos, GILBERT, M. Joseph (eds.), *Crime and Punishment in Latin America: Law and Society Since Late Colonial Times*, Durham, Duke University Press, 2001.
- SCHANDEVYL, Eva (ed.), *Women in Law and Lawmaking in Nineteenth and Twentieth-Century Europe*, Oxon-New York, Routledge, 2016.
- SOLIMANO, Stefano, *Amori in causa. Strategie matrimoniali nel Regno d'Italia napoleonico (1806-1814)*, Torino, G. Giappichelli Editore, 2017.
- TURNER, Joanne, «Summary Justice for Women: Stafford Borough, 1880-1905», in *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 16, 2/2012, pp. 55-77.
- VAN DER HEIJDEN, Manon, PLUSKOTA, Marion, MUURLING, Sanne (eds.), *Women's Criminality in Europe, 1600-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.